

# Risques Majeurs Ville de Compiègne



## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Ville de  
Compiègne

[www.compiègne.fr](http://www.compiègne.fr)

À CONSERVER

Edition 2013



## Le mot du Maire



Inondations, explosion ou incendie d'usine, problèmes sanitaires (canicule,...) mais aussi phénomènes climatiques extrêmes entraînant des catastrophes majeures nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber notre quotidien sont nombreuses.

Si à Compiègne et dans l'Agglomération de la Région de Compiègne, des aménagements ont été réalisés pour éviter que certaines situations ne se reproduisent comme par le passé, notamment dans la lutte contre les inondations, le risque zéro n'existe malheureusement pas.

C'est pourquoi la Ville de Compiègne a adopté un Plan Communal de Sauvegarde qui vise à mettre au point une organisation fonctionnelle et réactive pour faire face dans l'urgence à la gestion d'une catastrophe naturelle, sanitaire ou technologique.


Dans le cadre de ce dispositif, l'alerte et l'information des habitants sont fondamentales afin que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mettre en sécurité selon les consignes prévues, soit informé de l'évolution de la situation et ait connaissance de la fin du sinistre lorsque tout danger est écarté. Le DICRIM vous informe des moyens mis en œuvre sur le territoire de Compiègne. Lisez-le attentivement afin de connaître les outils d'alerte utilisés et les bons réflexes à adopter en cas d'événement majeur imprévu.

**Philippe Marini**

*Maire de Compiègne*

*Sénateur de l'Oise*

*Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne*

 Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil d'information destiné à vous faire connaître les risques majeurs présents sur la commune de Compiègne et les consignes de sécurité à suivre. Ce document recense les actions et mesures engagées par votre municipalité et par les pouvoirs publics. (article L-125-2 du Code de l'Environnement)



# Sommaire

Le mot du Maire

2

Risques Majeurs

4

Risque inondation

8

Risques climatiques

10

Risque de mouvement de terrain

12

Risque de feux de forêt

14

Risque industriel

16

Transport de marchandises  
dangereuses

18

Pour en savoir plus

20



# Définition du Risque Majeur

*Le risque majeur est un événement rare et d'une importante gravité, susceptible d'entraîner de nombreuses victimes, des dégâts matériels conséquents, un impact sur l'environnement. Par contre, une inondation dans une zone inhabitée et ne comportant aucun bâtiment ne constitue pas un risque majeur.*

**Les risques majeurs pouvant se produire sur le territoire de Compiègne :**



Inondations



Risques climatiques



Mouvements de terrain



Feux de forêt



Risque industriel



Transport de marchandises dangereuses

## **Les actions de la Ville :**

Un dispositif de veille 24h/24 et 7j/7 permet d'intervenir à tout moment si un événement majeur se produit. Le Plan Communal de Sauvegarde est alors déclenché.

Mis en œuvre par la Ville de Compiègne, il a pour objectif de protéger la population, les biens et l'environnement.

Il prévoit les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens, l'organisation des cellules de crise et la coordination avec les aides extérieures.

Il prévoit également la mise en place des moyens d'alerte, notamment, l'envoi de messages sur vos téléphones.





# Qui fait quoi ?

## Risques Majeurs

### La Ville de Compiègne

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours : il assure le pilotage et la coordination des actions communales. Le Maire alerte la population et peut déclencher le Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci détaille l'ensemble des opérations de sauvegarde des personnes et des biens (assistance, mise en place de déviation, évacuation de sinistrés, ...)

### La préfecture de l'Oise

Le Préfet informe le maire en cas d'événement très important, ou si plusieurs communes sont touchées, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur les dispositions ORSEC.

### L'Agglomération de la Région de Compiègne

L'ARC apporte à la Ville de Compiègne son expertise (inondation par exemple) et intervient dans les domaines de la communication et de l'informatique.

### Les services de secours

Ils luttent contre le sinistre, protègent les personnes, les biens et l'environnement.

### Les établissements scolaires

Les personnels des établissements scolaires sont formés pour mettre en sécurité vos enfants en cas d'événement majeur. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté s'applique. Inutile donc d'aller les chercher et de vous mettre en danger.

### Les établissements industriels

Ils mettent en œuvre, s'il y a lieu, le Plan d'Opération Interne et leur Plan Particulier d'Intervention pour protéger leur personnel, leur matériel et les riverains.

### La population

Elle se met à l'abri, ne téléphone pas afin de laisser les lignes libres pour les secours, écoute la radio pour suivre l'évolution de l'événement et applique les consignes de sécurité. En cas d'impossibilité de vous déplacer, contactez la mairie.

## L'ALERTE :

**Message téléphonique** : Un système d'alerte téléphonique individuel est mis en place, en cas d'événement majeur. Vous pouvez vous inscrire sur le site [www.compiegne.fr](http://www.compiegne.fr), rubrique Urgences, Alerte SMS afin d'être averti personnellement.

**Sirènes** : si un événement nécessite la mise à l'abri immédiate, l'alerte sera donnée par les quatre sirènes situées sur la commune.

Pour annoncer un début d'alerte, elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1min41s espacées de 5 secondes de silence : signal national d'alerte. Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes. Attention elles sont testées tous les mercredis, à midi. Les cloches des églises pourront également être actionnées.

**Véhicules sonorisés** : ils parcoureront les zones concernées par l'événement afin de vous prévenir.

**Radios partenaires** : Grafhit (94.9) et Radio Puisaleine (92.5) vous informeront en cas d'événement majeur.

**Panneaux lumineux** : visibles dans la Ville de Compiègne (gare, rue Solférino, place St-Clément)

**Site Internet de la Ville** : [www.compiegne.fr](http://www.compiegne.fr)

### À prévoir en cas d'alerte :

- ✓ radio portable avec piles (hors de l'appareil, à contrôler régulièrement)
- ✓ lampe de poche, bougies et allumettes
- ✓ réserve d'eau potable
- ✓ réserve de nourriture
- ✓ médicaments urgents et de traitement quotidien
- ✓ couvertures et vêtements de rechange
- ✓ matériel de confinement : ruban adhésif, serpillères, tissus pour obstruer les ouvertures
- ✓ papiers personnels ou photocopies



# Les bons réflexes Risques Majeurs

*En cas d'événement majeur, ayez les bons réflexes !*

- ✓ Mettez-vous à l'abri
- ✓ Fermez tout : portes, fenêtres, aérations, gaz, électricité
- ✓ Mettez les produits toxiques hors de portée du danger
- ✓ Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre et l'état du risque
- ✗ Ne téléphonez pas : vous serez tenus informés, par les services municipaux, de l'évolution de la situation. Libérez les lignes fixes et portables pour les secours

## **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**



Chaque établissement scolaire élabore un Plan Particulier de Mise en Sûreté définissant les modalités de prise en charge et de mise en sécurité des élèves lors d'un événement. Des exercices réguliers sont organisés pour valider ces plans. Vos enfants sont en sécurité, ne vous surexposez pas au danger en allant les chercher à l'école !

## **En cas d'évacuation**

Des consignes vous seront transmises, par la mairie, et des lieux d'accueil seront ouverts afin de vous recevoir.

- ✓ Emmenez les documents importants, les médicaments indispensables et quelques vêtements chauds
- ✓ Fermez l'eau, l'électricité et le gaz
- ✓ Fermez vos portes à clés

## **En cas de confinement**

- ✓ Réfugiez-vous dans un bâtiment
- ✓ Fermez et calfeutrez les portes, les fenêtres et les aérations
- ✓ Arrêtez les VMC (Ventilations Mécaniques Contrôlées)
- ✓ Écoutez la radio
- ✗ Ne fumez pas et n'utilisez pas de sources d'étincelles, de feu, ou de bougies



# Risque Inondation



*À Compiègne, une inondation peut résulter d'un débordement de l'Oise ou d'une remontée des nappes phréatiques.*


*Malgré une montée des eaux relativement lente, une crue de l'Oise peut faire courir des risques importants.*

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Oise définit les conditions d'urbanisation des zones inondables (interdictions, contraintes, etc.) qui sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci peut être consulté en Mairie de Compiègne.

## **Les crues majeures récentes :**

**Décembre 1993 et février 1995** : par deux fois l'Oise atteint près de 6,50 m à l'échelle de Venette, entraînant des évacuations notamment dans les rues du bord de l'Oise.

**Mars 2001** : La hauteur d'eau à l'échelle est de 6,07 m, 83 personnes sont sinistrées.

 La station de référence pour mesurer les hauteurs d'eau de l'Oise est située à Venette, au pied du barrage. Un système automatisé surveille en permanence les hauteurs d'eau dont l'évolution est disponible en temps réel sur le site Internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Le service de Prévision des Crues y publie des bulletins de prévision deux fois par jour (10h et 16h) en cas de montée des eaux prévue ou en cours.



Inondation de 1995



Des échelles d'indication de niveau de l'eau sont visibles Pont Solférino et Pont de Soissons. Le niveau jaune représente le seuil d'alerte.



## Adoptez les bons réflexes

### Si une inondation est annoncée :

- ✓ Retirez, surélevez ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Montez ou surélevez les meubles
- ✓ Déplacez les véhicules stationnés en zones inondables
- ✓ Préparez vos moyens d'évacuation

### Pendant une inondation :

- ✓ Gagnez les points en hauteur par les escaliers
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité
- ✓ Fermez les portes et les aérations, les fenêtres et les soupiroux
- ✓ Informez-vous sur la montée des eaux en consultant le site vigicrues
- ✗ Ne vous engagez pas dans une zone inondée

### Après une inondation :

- ✓ Aérez et désinfectez les pièces
- ✓ Chauffez dès que possible : remettez le chauffage uniquement sur une installation sèche
- ✓ Assurez-vous que l'eau du robinet est potable auprès de la mairie
- ✓ Faites l'inventaire des dommages





# Risques Climatiques



*Vents violents, orages, grand froid, canicule, fortes précipitations, chutes de neige, verglas, pollution atmosphérique sont autant de risques qui peuvent affecter la Ville de Compiègne.*



## Adoptez les bons réflexes

### Vents violents, tempête

- ✓ Retirez, mettez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets
- ✓ Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets
- ✓ Informez-vous des messages météo et des consignes
- ✓ Limitez les déplacements en voiture
- ✗ Ne touchez pas aux câbles électriques tombés au sol
- ✗ N'intervenez pas sur les toitures

 Météo France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24h à venir. Le département est signalé en vert, cela n'annonce pas de vigilance particulière, la signalisation jaune, orange ou rouge impose une vigilance absolue.  
Téléphone : 08 92 68 02 60 - [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## Fortes précipitations, grand froid

- ✓ Débranchez les appareils électriques en cas d'orage
- ✓ Chauffez votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation
- ✓ Alimenter-vous convenablement et consommez des boissons chaudes
- ✓ Évitez les expositions prolongées au froid et les chocs thermiques brusques
- ✓ Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains, le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid

## Fortes chutes de neige, verglas

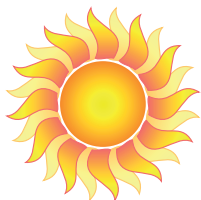
- ✓ Protégez-vous et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- ✓ Munissez-vous d'équipements spéciaux si nécessaire
- ✓ Respectez les déviations mises en place
- ✗ N'entreprenez que les déplacements nécessaires

## Pollution

- ✓ Soyez vigilants vis-à-vis des personnes sensibles : enfants, personnes âgées, personnes allergiques, cardiaques, ou souffrant d'une pathologie chronique
- ✓ Adaptez vos activités : privilégiez les activités physiques d'intensité moyenne ou faible et en intérieur.

La surveillance des polluants atmosphériques est réalisée par ATMO Picardie :  
03 22 33 66 14 - [www.atmo-picardie.com](http://www.atmo-picardie.com)

## Canicule, fortes chaleurs :



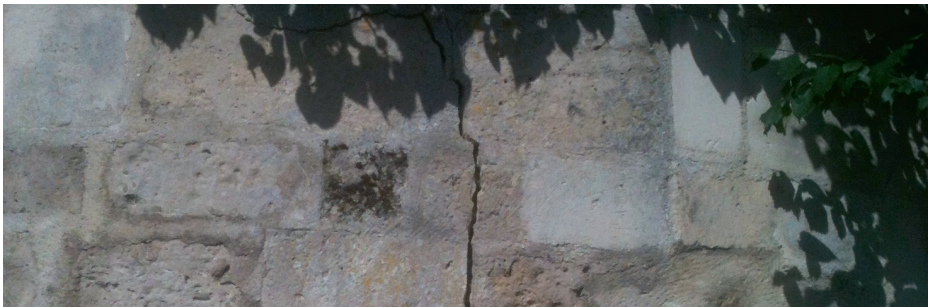
- ✓ Passez quelques heures par jour dans un endroit frais
  - ✓ Buvez fréquemment de l'eau
  - ✓ Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans vous sécher
  - ✓ Restez vigilants vis-à-vis des personnes sensibles (séniors, enfants...)
- ✗ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
  - ✗ Ne pratiquez pas d'activité physique intense

Personnes âgées ou fragiles : inscrivez-vous sur les listes de diffusion pour être prévenues, par téléphone, en cas de canicule :

**Alerte canicule : [www.compiègne.fr](http://www.compiègne.fr), rubrique Urgences, Alerte SMS ou contactez le Centre Communal d'Action Sociale :  
03 44 40 72 87**



# Risque de Mouvement de terrain



À Compiègne, deux types de mouvements de terrain peuvent être rencontrés : le phénomène très lent de retrait / gonflement des argiles et l'effondrement de caves ou cavités.

## Le Retrait-Gonflement des Argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).

Bien que sans danger pour l'homme, ce phénomène peut entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments : fissuration des structures, distorsion d'ouverture, décolllement des bâtiments annexes, etc.

Ce phénomène peut toucher les habitations situées au bord de l'Oise.



## Adoptez les bons réflexes

- ✓ Prenez des photographies
- ✓ Posez des témoins sur les fissures pour évaluer leur écartement
- ✓ Faites une déclaration à votre assurance
- ✓ Avertissez la Mairie

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières publie des informations pour mieux comprendre les phénomènes de mouvement de terrain et situer les risques connus : [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

## L'effondrement de cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (cavernes, grottes, ...) ou artificielles (mines, carrières d'extraction, anciens abris, souterrains, sapes de guerre...) peut entraîner un effondrement et provoquer en surface une ouverture de dimension variable.



## Adoptez les bons réflexes

✓ Prévenez la mairie de l'existence de cavités souterraines dont l'effondrement pourrait porter atteinte aux personnes ou aux biens.

### En cas de craquement inhabituel :

- ✓ Évacuez le bâtiment
- ✓ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ✓ Prévenez immédiatement les pompiers et la mairie
- ✗ Ne revenez jamais sur vos pas







# Risque de Feux de forêt



*Le massif de la forêt de Compiègne s'étend sur plus de 14 000 hectares et est peuplé essentiellement de chênes, d'hêtres, de charmes et de pins sylvestres.*

*Le risque de feu de forêt est relativement faible, cependant les habitations et entreprises en bordure de forêt sont particulièrement sensibles, ainsi que l'établissement spécialisé de la Faisanderie.*



## Adoptez les bons réflexes

### En prévention :

- ✓ Débroussailliez régulièrement votre propriété et entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- ✗ N'allumez pas de feu en forêt
- ✗ Ne faites pas de barbecue en forêt

 Soyez particulièrement vigilant en cas d'alerte à l'orage ou d'épisode de fortes chaleurs annoncé par Météo France. Ces événements sont des facteurs favorisant les départs de feux.  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



### **Vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- ✓ Alertez les pompiers rapidement
- ✗ Ne vous approchez pas du feu

### **L'incendie s'approche de votre habitation :**

- ✓ Fermez les bouteilles de gaz et éloignez-les si possible du bâtiment
- ✓ Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
- ✓ Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas à proximité

### **L'incendie est à votre porte :**

- ✓ Respirez à travers un linge humide
- ✓ En cas d'évacuation, n'empportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais
- ✗ Ne vous approchez jamais du feu



© ONF - Cette photographie n'a pas été prise dans l'Oise.

Les feux de forêts sont peu fréquents dans l'Oise. L'Office National des Forêts enregistre cependant quelques départs de feux, tous les ans, notamment l'été. Veillez à respecter les recommandations et la signalisation lors de vos promenades en forêt. Renseignez-vous, des aires de pique-nique disposant parfois de barbecues sont aménagées dans des zones sans risque pour la forêt : guide des aires de pique-nique : [www.oise-tourisme.com](http://www.oise-tourisme.com)




# Risque Industriel



*L'accident industriel peut se traduire par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Quatre établissements ou installations dits "à risque" ont été recensés sur le Compiégnois : la chaufferie urbaine, Colgate Palmolive Industriel, DSM Résines France, DMS.*

La Ville de Compiègne accueille des industries. Ainsi, certains établissements fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou stockent des produits inflammables.

Quatre établissements ont été identifiés par les services de l'État comme pouvant être source de danger pour les employés, les personnes ou l'environnement en cas de survenue d'un événement particulier. Trois sont classés en SEVESO "seuil bas". Seveso fait référence à une directive.

 La réglementation impose à ces établissements d'élaborer une étude d'impacts et de dangers. Ainsi, les scénarios d'accidents potentiels et leurs conséquences sont mis en évidence afin de définir les mesures de prévention et de secours adaptées. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est chargée de la surveillance de ces installations.

Pour chaque établissement, les services de la Préfecture réalisent un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui organise les moyens de secours en cas d'accident majeur.

La Ville de Compiègne a pris connaissance des études de danger et des plans particuliers d'intervention afin d'adapter en conséquence ses documents d'urbanisme.



## Adoptez les bons réflexes

Sachez reconnaître le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute 41. Vous pouvez l'écouter sur le site de l'Institut Français des Formateurs Risques majeurs et protection de l'Environnement : [www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0](http://www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0)

### Si vous entendez le signal d'alerte :

- ✓ Respectez les consignes de sécurité qui vous seront transmises (par la mairie, ou par radio)
- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche
- ✓ Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, ventilations mécaniques contrôlées (VMC))
- ✓ **N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités**
- ✗ Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle, ne fumez pas
- ✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- ✗ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

### Au signal de fin d'alerte :

- ✓ Aérez le local où vous vous trouviez
- ✓ **N'évacuez les lieux que si un signal continu de 30 secondes retentit ou sur ordre d'évacuation**



# Transport de marchandises dangereuses



*Les voies routières, ferrées et fluviales sont utilisées pour transporter des marchandises dangereuses. Le risque est réel et mobile. Une canalisation de transport de gaz traverse également une partie de la Ville.*

## Le transport par voie routière

Plusieurs axes de circulation importants traversent Compiègne : la RN31 qui permet la desserte de la zone industrielle, les voies pénétrantes telles que la RD200.

Le ravitaillement des stations essence situées à proximité des habitations augmente également le risque.

Une signalisation spécifique précise la nature de la matière dangereuse transportée. Elle est apposée sur une plaque orange à l'arrière des véhicules.

Les produits transportés sont référencés selon 9 classes élaborées en fonction du risque potentiel. La classe la plus fréquente est la classe 3 "Matières liquides inflammables" (exemple : carburants).

Les marchandises sont codifiées selon un numéro d'identification à 4 chiffres propre à chaque matière (exemple : 1203 : fuel domestique)

Plus d'informations sur la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses :  
[www.risquesmajeurs.fr/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses](http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses)



33  
1203

Classe de danger

Code matière

## Le transport par voie ferrée

Environ 500 wagons transportant des marchandises dangereuses transitent tous les ans par la gare de Compiègne. Ce sont majoritairement des wagons transportant des matières dangereuses inflammables.

## Le transport par voie fluviale

Le transport de marchandises dangereuses sur l'Oise est utilisé par quelques entreprises locales. Aucun événement majeur lié à ce mode de transport n'a été recensé.

## Le transport de gaz par canalisation

Une canalisation transportant du gaz est présente sur le territoire. Au nord de la ville, elle longe l'Aisne, à proximité de la zone industrielle et au sud de la ville, elle longe l'Oise au niveau du quartier de Royallieu-Pompidou. L'étude de dangers indique un risque extrêmement minime de survenue d'un accident.



# Adoptez les bons réflexes

### Si vous êtes témoin d'un accident :

- ✓ Relevez si possible les numéros sur la plaque orange et le pictogramme de danger afin que les secours puissent identifier immédiatement le risque
- ✓ Donnez l'alerte aux secours en composant le 18, le 17 ou 112, indiquez le lieu, le mode de transport accidenté et le nombre approximatif de victimes.
- ✓ Mettez-vous en sécurité et éloignez les personnes à proximité
- ✓ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez dans un axe perpendiculaire au vent et rentrez dans le bâtiment le plus proche, lavez-vous en cas d'irritation et changez-vous si possible
- ✗ Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie

### Si vous entendez le signal d'alerte :

- ✓ Rentrez dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous en fermant et calfeutrant portes, fenêtres et aérations, VMC
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité
- ✓ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours d'urgence
- ✗ Ne provoquez ni flamme, ni étincelle, ne fumez pas
- ✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni vos proches
- ✗ N'évacuez que sur ordre des autorités

### Au signal de fin d'alerte :

- ✓ Aérez toutes les pièces du bâtiment si vous avez été confiné.





# Pour En savoir plus

**Hôtel de Ville de Compiègne**  
Place de l'Hôtel de Ville - 60321 Compiègne Cedex  
Tél. : 03 44 40 72 00 - [www.compiegne.fr](http://www.compiegne.fr)

**Préfecture de l'Oise :**  
[www.oise.pref.gouv.fr](http://www.oise.pref.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement :**  
[www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)

**Direction Départementale des Territoires de l'Oise :**  
[www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)

**Portail national de la prévention des risques majeurs :**  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

**Standard  
de crise :  
03 44 40 73 50**

SAMU 15  
Police 17  
Pompiers 18  
Numéro européen des secours 112  
Police nationale 03 44 36 37 37  
Police municipale 0800 502 507 (n° vert)

Directeur de la publication : Philippe MARINI  
Co-directeur de la publication : Françoise TROUSSELLE  
Réalisation : Services de la Ville de Compiègne - DeltaCAD  
Hôtel de Ville - BP 30009 - 60321 Compiègne Cedex  
[www.compiegne.fr](http://www.compiegne.fr)